



Choix du statut juridique (sarl, eurl...???)

Par **afr255**, le **24/02/2011 à 10:43**

Bonjour,rrnrJe souhaite créer une entreprise commercial d'achat/vente. rnJe suis actuellement en activité (employé) et souhaite garder mon emploi. rnJe serais seul sur ce projet, qui ne nécessite pas ou peu d'investissement de départ.rnrnJe prévois un CA en année 1 de 18000 euros par ans .rnEn année 2, mon objectif est de 23000 euros.rnEn année 3: 27000 euros (croisière).rnrnLa marge serait de 30%rnrnQuel serait le statut juridique le plus adapté pour ce cas. Je pense en particulier à la fiscalité. Je souhaiterais être imposé uniquement sur les bénéfices (a contrario du statut d'autoentrepreneur si je ne me trompe).rnrnVous remerciant pour votre aide.rnrnBien Cdt

Par **edith1034**, le **24/02/2011 à 11:55**

BONJOURrnrnce qui m'inquiète dans votre projet, c'est le peu de marge de votre activité pour pouvoir payer les charges du statut d'autoentrepreneur dans lequel vous ne pouvez rien déduirernrnj'ai pu constater ce type de difficultés, vis à vis des auto-entrepreneurs qui ne déduisent par leurs coûts réelsrnrnce statut est plus adapté aux services ou au commerce avec des coefficients 2.2 ou plus rnrndans votre cas ce serait peut être bien de commencer par une EURLrnrnpour tout savoir et avoir des statuts gratuits d'eurlrnrn<http://www.fbls.net/eurlstat.htm>rnrnou plus souple de gestion, par une SASUrnrnpour tout savoir sur la SASUrnrn<http://www.fbls.net/sasinfo.htm>

Par **afr255**, le **25/02/2011 à 14:20**

Merci pour votre réponse. rnQuelle est la différence de l'EURL avec la SARL uni-personnel?rnMerci

Par **edith1034**, le **25/02/2011** à **15:47**

c'est la même chose c'est pour ça que dans les statuts d'eurl il est indiqué sarl